



## **Sommaire**

- 1. Définition de la notion d'abus sexuel**
- 2. L'abus sexuel en chiffres**
- 3. Que dit la loi belge ?**
- 4. Les auteurs**
- 5. Conséquences pour les victimes d'abus sexuels**
- 6. Signaux possibles d'abus dans le cadre familial**

### Sources :

- *Bei uns nicht ! Gemeinsam gegen sexuellen Missbrauch im Jugendverband ; Evangelische Jugendarbeit Bayern, Nürnberg, 2004.*

- <https://innocenceendanger.org/>



## 1. Définition de la notion d'abus sexuel

«L'abus sexuel commis sur des enfants ou des adolescents est une violation de frontière individuelle, liée à l'âge et au sexe. Est considéré comme abus sexuel tout acte sexuel commis sur ou en présence d'un enfant ou d'un adolescent, soit contre sa volonté, ou auquel l'enfant ou l'adolescent concerné ne pouvait donner son consentement en toute connaissance de cause en raison de son infériorité physique, psychique, cognitive ou linguistique. Les auteurs utilisent leur position de force ou leur autorité pour satisfaire des besoins personnels au détriment de l'enfant.»

Cette définition est utilisée dans l'ensemble du territoire fédéral allemand par de nombreux scientifiques qui travaillent sur cette thématique, font de la recherche et éditent des publications. Elle a été retravaillée pendant des années et se révèle complète pour la pratique. A ce jour, il n'existe cependant pas de définition officiellement convenue de l'abus sexuel sur des enfants ou des adolescents.

Les différents éléments de cette définition sont ventilés ci-dessous.

### **«L'abus sexuel commis sur des enfants ou des adolescents est une violation de frontière individuelle, liée à l'âge et au sexe...»**

Il existe de nombreuses formes et nuances de l'abus sexuel. Toutes les formes d'abus sexuel n'impliquent pas un contact corporel. La distinction est généralement faite entre l'abus sexuel sans contact corporel (pornographie, exhibitionnisme, observer quelqu'un lorsqu'il prend un bain, etc.), avec contact corporel limité (embrasser avec la langue, toucher les seins, essayer de toucher les parties génitales, etc.), avec contact corporel intensif (masturbation de l'auteur, ou de la victime, toucher les parties génitales, etc.), ou avec contact corporel très intensif (viol anal, oral ou génital). Il ne s'agit donc pas uniquement de formes graves, mais également de formes légères de la violation de frontière. Celles-ci sont individuellement différentes selon les circonstances, et dépendent de l'âge et du sexe.

Ainsi, la venue des parents dans la salle de bain quand elle prend sa douche peut être très désagréable pour une fille de 10 ans, en raison de la pudeur. Ceci peut cependant être tout à fait normal pour un garçon de 10 ans.

Dans certaines familles, se montrer nu est quelque chose d'habituel, dans d'autres familles par contre pas du tout. Les blagues sur le sexe sont fréquemment interprétées différemment par les filles et les garçons. Les câlins, s'asseoir sur les genoux de grand-père et d'autres situations semblables sont vécues différemment selon les personnes. Les enfants et les adolescents sentent quand leur frontière personnelle est violée. Ici commence l'abus sexuel, la violence sexuelle.

### **«...Est considéré comme abus sexuel tout acte sexuel commis sur ou en présence d'un enfant ou d'un adolescent ...»**

Le fait que la violence sexuelle ne se dirige pas seulement vers des enfants, mais aussi vers des adolescents a longtemps été controversé dans la science. Beaucoup de chercheuses et chercheurs n'ont rassemblé des données que jusqu'à l'âge de 14 ans. Maintenant, il est cependant incontestable que des jeunes de plus de 14 ans vivent également des violations de frontière sexuelle et que celles-ci peuvent être décrites comme de la «violence sexuelle». S'adonner à des actes sexuels en présence d'enfants ou d'adolescents (masturbation, monter des vidéos ou des revues pornographiques, etc.), c'est également de la violence sexuelle!

BANGE DEGENER: Sexueller Mißbrauch an Kindern, Weinheim, 1996



### Les formes de l'abus sexuel (selon Thomas Pfister, Regula Gloor)

- Viol génital, anal ou oral
- Pénétration anale ou vaginale avec les doigts ou un corps étranger
- Attouchement des parties génitales (y compris les pratiques orales)
- Actes lors desquels la victime est contrainte de toucher les parties génitales de l'auteur
- Le fait de forcer la victime à avoir des contacts sexuels avec d'autres personnes (frères et sœurs, ami ou amie de la victime, ...)
- Gestes à connotation sexuelle lors de soins donnés à la personne
- Imposer ou produire de la pornographie
- Obliger la victime à être témoin d'actes sexuels
- Se masturber en présence de la victime, ou autres formes d'exhibitionnisme
- Voyeurisme
- Actes de violence verbale (par exemple des remarques désobligeantes sur le développement sexuel de la victime)

**«... soit contre sa volonté, ou auquel l'enfant ou l'adolescent concerné ne pouvait donner son consentement en toute connaissance de cause en raison de son infériorité physique, psychique, cognitive ou linguistique ...»**

Ici, il s'agit, dans la première partie, d'une expression plus ou moins claire de la volonté ou des sentiments des enfants ou des adolescents. Il arrive cependant beaucoup plus souvent que les enfants ou les adolescents ne s'expriment pas ou ne puissent pas s'exprimer verbalement. Les raisons de ce mutisme peuvent être diverses:

- Infériorité corporelle des enfants ou adolescents
- Dépendance émotive de l'auteur
- Capacité insuffisante pour classer l'acte, étant donné que l'enfant ou le jeune n'a jamais rien vécu de tel, ou que l'auteur présente l'acte comme étant tout à fait normal
- Capacité d'articulation insuffisante en raison de l'âge ou d'un handicap existant

**«... Les auteurs utilisent leur position de force ou leur autorité ...»**

La victime ne peut pas ou parfois ne veut même pas se dérober au contact, car elle accepte cela comme tout autre différence de pouvoir ou d'autorité et ne souhaite pas mettre en jeu l'aspect normal des relations.

Les auteurs sont clairement conscients de leur pouvoir sur les plus faibles en vertu de leur autorité en tant qu'aînés, plus forts, parents, connaissances des parents, enseignants, éducateurs ou éducatrices, responsables de la jeunesse, diacres, prêtres ou pasteurs, etc. Ils abusent de la confiance et mettent les enfants ou les adolescents sous pression. Ils se sentent sûrs et savent que leurs actes auront peu de conséquences négatives pour eux. Ils peuvent librement manipuler leur entourage social et la plupart du temps également les personnes de référence proches des enfants et adolescents. Si toutefois ils sont empêchés dans «l'exercice libre» de leurs intentions, ils cherchent un autre milieu.



Les auteurs utilisent très consciemment leurs rôles pour abuser sexuellement des enfants ou des adolescents:

- Chef de groupe – Membre de groupe
- Président – Membre d'une commission
- Enseignant – Elève
- Père et mère – Enfant
- Prêtre ou pasteur – Confirmande ou confirmand

Lors d'un tel abus de pouvoir au sein du travail avec les enfants et les jeunes, les responsables doivent prendre des décisions et fixer des limites très claires.

**«...pour satisfaire des besoins personnels au détriment de l'enfant.»**

Il s'agit donc en priorité de satisfaire des besoins personnels, d'exercice du pouvoir par des moyens sexualisés. En règle générale, les auteurs sont conscients de cela. L'acte est mis en œuvre de manière planifiée et ciblée. Le rejet ou le partage de la faute par des arguments tels que «Il ou elle le voulait aussi!» n'excuse pas l'acte. Les enfants ou les adolescents se sentent toutefois fréquemment coupables. («J'aurais dû me défendre, je l'ai provoqué ...»)

Conclusion

Il ne s'agit pas, lors de la définition de la notion de «Violence sexuelle / abus sexuel», de condamner toute sexualité des enfants et des adolescents d'une manière générale sous la notion de «Violence sexuelle / abus sexuel». Les enfants «jouent au docteur» quand ils ont l'âge d'être au jardin d'enfants, il existe des contacts entre enfants et entre adolescents qui correspondent à la sexualité des enfants et des adolescents. C'est-à-dire: tous les deux le ressentent comme agréable et sont «égaux en droit», la différence d'âge n'est pas grande et il n'est pas question d'exercice du pouvoir.

La définition tente de recenser l'éventail complet de ce que les enfants et les adolescents vivent et interprètent comme étant de la violence sexuelle. Toutes les nuances de violations de frontière sexualisées entre adultes et enfants ou adolescents sont toujours de la violence sexuelle.

La violence sexuelle existe également lorsque des personnes légèrement plus âgées ou du même âge font quelque chose qui est désagréable à des plus jeunes ou à d'autres, comme embrasser, toucher, faire des remarques désobligeantes, raconter des blagues sur le sexe, etc.

La violence sexuelle peut également exister lorsque des chefs de groupe, des chargés de fonction ont des relations sexuelles avec des protégés/pupilles pendant le travail avec les jeunes (§174 Code pénal allemand). Prendre une douche en commun ou dormir dans des chambres où garçons et filles sont mélangés peut également représenter une violation de frontière et préparer le terrain pour la violence sexualisée. L'influence du groupe ne peut pas blesser les frontières individuelles.

Il ne faut pas minimiser les petites tapes sur le derrière, les plaisanteries d'ordre sexuel, etc. Ces gestes représentent une forme de violence sexuelle. Souvent, les auteurs utilisent ces gestes pour savoir si des enfants ou adolescents peuvent entrer en ligne de compte pour d'autres actes sexuels.



L'abus sexuel exige trop! D'abord des personnes concernées, mais aussi de ceux qui le soupçonnent ou peut-être même l'observent. C'est pourquoi beaucoup de personnes détournent les yeux. Au moment même, c'est peut-être plus simple, mais certainement également plus lourd de conséquence:

- Pour les personnes concernées
- Pour de nouvelles victimes
- Pour les auteurs également

Tous les témoins d'une telle situation sont encouragés à s'y opposer de manière active et à exprimer clairement leur refus.

Car si les auteurs ne sont pas stoppés, ils continuent. En règle générale, l'intensité des abus augmente et ils cherchent de nouvelles victimes.

Ils doivent être stoppés! La démarche la plus importante à cette fin est toujours de prendre contact avec une personne de confiance au sein de la Jeunesse Évangélique, avec une personne qualifiée ou avec un service spécialisé ou de consultation.



## 2. L'abus sexuel en chiffres

Dans le monde, un enfant est violé et abusé, toutes les 30 secondes.

(En septembre 2009) Plus de 4 millions de sites pédopornographiques sur Internet ont été recensés.

1 enfant sur 5 aujourd'hui dans le monde a été sollicité sexuellement sur Internet.

40% des 11-17 ans indiquent avoir déjà été confrontés au moins une fois à des informations ou à des images choquantes ou traumatisantes lors de leur navigation sur la Toile (DIF 2007).

(Selon un rapport des Nations Unies) 750.000 prédateurs sexuels rôdent en permanence sur Internet dans le but d'établir un contact avec les enfants.

39 pays membres du Conseil de l'Europe (sur 47) ont signé la Convention du Conseil de l'Europe (entrée en vigueur ce 1er juillet 2010) pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

193 pays ont adopté la convention internationale des droits de l'enfant qui, selon l'article 34, les engage à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et violence sexuelle.

A cette fin, les états doivent prendre toutes les mesures pour empêcher :

- que des enfants soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
- que des enfants soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales.
- que des enfants soient exploités à des fins de production de spectacles ou de matériel à caractère pornographique.

De ce fait, ces états doivent s'investir :

- contre l'inceste, la pédocriminalité et ses réseaux
- sur différentes façons de protéger nos enfants (programme de prévention)
- à la mise en place de services compétents d'aide aux victimes.
- sur les possibilités de faire appel aux autres gouvernements et réclamer des changements concernant notamment la pédopornographie, le tourisme sexuel et la prostitution juvénile

En ce qui concerne les chiffres sur la fréquence des violences sexuelles à l'encontre d'enfants et d'adolescents, il faut distinguer le nombre de cas signalés à la police chaque année et qui sont enregistrés dans les Statistiques de la Criminalité de la Police et les données relevées par les scientifiques.

Les Statistiques de la Criminalité de la Police enregistrent annuellement dans l'ensemble du territoire fédéral allemand environ 15.000 cas de violence sexuelle contre des enfants et des adolescents; cela représente environ 41 cas quotidiennement. On estime que le nombre de cas non connus est vingt fois plus élevé. Ce sont justement les cas de violence sexuelle dans le cercle proche des enfants et des adolescents qui, selon les études, constituent le pourcentage le plus élevé et qui sont en règle générale plus rarement dénoncés. Il semble réaliste de dire qu'en Allemagne, une fille sur quatre ou cinq et un garçon sur dix ou douze est victime de violence sexuelle.

En règle générale, il s'agit de cas de récurrence. Les faux pas uniques, par exemple suite à l'absorption d'alcool, représentent un faible pourcentage.



Sur base d'études internationales aux Etats-Unis et dans d'autres pays européens, nous pouvons supposer que 20 à 25 % des filles ont vécu au moins un acte de violence sexuelle avec contact corporel avant la majorité. Si on y ajoute les actes sexualisés sans contact corporel, ce sont pas moins de 50 à 60 % de filles qui sont concernées. Chez les garçons, il est difficile d'obtenir des déclarations, et il y a peu d'études. Il est clair que les garçons sont moins victimes de violence sexuelle que les filles, mais dans le passé, leur nombre a toujours été sous-estimé. 12 à 20 % des garçons sont concernés par un abus sexuel avec contact corporel avant la majorité, et jusqu'à 30 % des garçons sont concernés par des abus sans contact corporel.

Les responsables du travail avec les enfants et les jeunes doivent par conséquent adopter une attitude active par rapport au fait que, dans leurs rangs, se trouvent aussi bien des victimes que des auteurs.



### 3. Que dit la loi belge ?

L'abus sexuel sur mineur se définit comme tout acte sexuel abusif commis par un adulte sur une personne n'ayant pas dépassé l'âge légal de la majorité sexuelle (16 ans).

Ainsi, sont considérés comme étant des abus sexuel sur un mineur :

- Les attouchements sexuels non désirés (caresses, baisers, demande de masturbation) ou encore les tentatives de viol.
- Le Viol (acte de pénétration).
- L'exhibitionnisme (montrer des parties intimes de son anatomie ou des pratiques intimes en public)
- L'Exposition à des contenus pornographiques, d'images ou propos pédopornographiques ainsi que le fait d'obliger à écouter des conversations à caractère sexuel.

**Le code pénal définit les différentes infractions ainsi que les peines encourues.**

#### L'attentat à la pudeur

Le code pénal ne définit pas encore clairement l'attentat à la pudeur si ce n'est qu'il précise, à l'article 374, que l'attentat existe dès qu'il y a commencement d'exécution.

Pour ce qui est des peines encourues :

- Selon l'Article 372 : « Tout **attentat à la pudeur commis sans violences ni menaces** sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de seize ans accomplis, sera puni de la **réclusion de 5 ans à 10 ans** ».

NB : « *Tout **attentat à la pudeur commis sans violences ni menaces** sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de seize ans accomplis, par une personne qui occupe une position au sein de la famille, ou soit toute personne cohabitant habituellement ou occasionnellement avec elle et qui a autorité sur elle sera puni de la **réclusion de 10 ans à 15 ans** ».*

- Selon l'article 373: « **L'attentat à la pudeur, commis avec violences ou menaces**, sur des personnes de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de seize ans accomplis est passible d'une peine de **réclusion de 10 à 15 ans**.

#### Le viol

Selon le code pénal, l'Article 375 indique que « **tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol**. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime.»

La durée des peines de réclusion sera différente, en fonction de l'âge du mineur sur lequel le viol a été commis.

Ainsi, Selon l'article 375 :

- **Si la victime à moins de 10 ans** la peine sera la **réclusion de 20 à 30 ans**
- **Si la victime à moins de 14 ans** la peine sera la **réclusion de 15 à 20 ans**
- **Si la victime à entre 14 ans et 16 ans** la peine sera la **réclusion de 15 à 20 ans**





### La débauche de mineur(e)

L'Article 379 du code pénal parlant de la corruption de la jeunesse et de la prostitution concerne, notamment, la débauche de mineur(e).

Comme pour l'attentat à la pudeur il n'y pas vraiment de définition claire concernant celle-ci.

Cet article 379 précise juste que « **Quiconque aura attenté aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant, pour satisfaire les passions d'autrui, la débauche, la corruption ou la prostitution d'un mineur de l'un ou de l'autre sexe, sera puni de réclusion de 10 ans à 15 ans + une amende si le mineur n'a pas atteint l'âge de seize ans accomplis et d'une peine de réclusion de 15 ans à 20 ans + amende si le mineur n'a pas atteint l'âge de 14 ans accomplis** ».

### Le code pénal précise aussi

- A l'article 380 (quater) que **provoquer dans un lieu public par la parole, des gestes où signes une personne mineur à la débauche sera puni d'un emprisonnement de 16 jours à 6 mois et d'une amende.**

- A l'article 380 (quinquies) que **publier, distribuer ou diffuser de la publicité, de façon directe ou indirecte pour une offre de services à caractère sexuel à un mineur est passible d'une peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans + une amende.**

- A l'article 383 que **exposer, vendre, louer, distribuer, diffuser ou remettre des emblèmes, objets, films, photos, diapositives ou autres supports visuels qui représentent des positions ou des actes sexuels à caractère pornographique, impliquant ou présentant des mineurs sera puni de la réclusion de 5 ans à 10 ans.**

**Remarque générale : Les peines de réclusion sont attribuées aux personnes de plus de 18 ans. Pour les mineurs, c'est le juge de la jeunesse qui statuera.**



## 4. Les auteurs

### Les mythes

Reprenons dès le début quelques mythes de l'auteur qui sont encore présents dans les débats publics.

- Le conte de l'inconnu
  - Environ 50 à 75 % des auteurs sont des connaissances proches ou des parents de leurs victimes: pères, oncles, tantes, moniteurs, etc.
  - Environ 85 à 90 % sont des hommes.
  - Environ 10 à 15 % sont des femmes.
- Les monstres

Presque tous les exploiters sont des «personnes normales». Ils sont gentils, discrets, ce ne sont pas des alcooliques ou des malades mentaux.

- Les lolitas

D'après les recherches, ce sont le plus souvent les filles de 6 à 11 ans qui sont concernées, ensuite les filles de 0 à 5 ans, ensuite les filles de 12 à 16 ans.

### Le faux-pas unique

Le plus souvent, l'abus sexuel n'est pas un acte unique; il est répété et augmente souvent dans la violence. Des situations d'abus durent parfois plusieurs années. Quand ils perdent une victime, les auteurs en cherchent de nouvelles.

### Degré de connaissance entre auteur et victime

Le plus souvent, la violence sexuelle sur des enfants et des adolescents a lieu dans le cercle social proche des enfants ou des adolescents.

Des études prouvent qu'il existe trois groupes différents d'auteurs: des étrangers, des connaissances et des parents. Le plus grand nombre des filles et des garçons (environ 45-50 %) est abusé par des personnes connues qui ne font pas partie de la famille. Il peut s'agir de connaissances ou d'amis de la famille, mais aussi de voisins ou voisines, d'enseignants et enseignantes, de moniteurs et monitrices, de prêtres, de médecins, d'éducateurs ou éducatrices.

La probabilité de subir des violences sexuelles de la part de personnes étrangères au cercle proche est environ 35 % plus élevée pour les garçons que pour les filles. Par contre, les filles (environ 30 %) sont beaucoup plus souvent victimes de violences sexuelles de la part de parents ou de membres de la famille par alliance, par exemple père, mère, frère, sœur, cousin, cousine, oncle, tante, que les garçons (15 %).

En règle générale, les auteurs n'abusent pas seulement d'une seule victime. Ils sont le plus souvent des auteurs «multiples» et commettent des abus pendant des années aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du cercle familial.

### Fréquence et durée

Plus la relation entre auteur et victime est étroite, plus l'abus sexuel est fréquent et dure longtemps. Il est prouvé que, la plupart du temps, l'abus sexuel de la même victime par un étranger n'a pas lieu de manière répétée ou dans la durée.



Par contre, dans le cercle social proche de la famille, les cas uniques d'abus sexuels ne représentent qu'environ deux tiers de tous les cas. A l'intérieur de la famille, ce sont même trois quart des victimes qui sont abusées sexuellement de manière répétée.

### Les stratégies des auteurs

Les auteurs exploitent de manière consciente et planifiée la dépendance et le dénuement émotionnel des enfants et adolescents. Le but est d'exercer un pouvoir sur des plus faibles. Ils prennent souvent beaucoup de temps pour construire une relation avec leurs victimes avant de passer aux actes sexuels. Ils donnent à leurs victimes le sentiment d'être particulièrement importants ou très doués, ils parlent d'amour et font beaucoup de choses pour les enfants et les jeunes concernés.

La plupart du temps, les enfants et les jeunes, ainsi que leurs parents, connaissent et font confiance aux auteurs. Ceux-ci atteignent leur but grâce à l'attention émotionnelle. Dans le cercle des amis et connaissances, la relation entre auteur et victime avant l'abus est souvent tellement étroite que les menaces et la violence physique ne sont pas nécessaires dans la plupart des cas pour obtenir le silence à propos de l'abus subi.

En même temps, les auteurs repoussent la conscience des limites chez leurs victimes et leur entourage. Par exemple, ils mettent les formes du corps en valeur, essayent d'introduire des caresses qui ne sont habituellement pas ressenties comme convenables. Mais ils dépassent également d'autres limites, par exemple ils laissent les enfants conduire la voiture ou font des cadeaux démesurés. De cette manière, ils donnent l'impression d'être un peu singuliers, mais certainement sympathiques et incapables de toute mauvaise action.

Quand ils entreprennent les abus, ils veillent à saisir et renforcer une impulsion chez la victime. Selon leur description des faits, la victime, qui était habillée de manière provocante, qui recherchait de la tendresse, qui a besoin de ces gestes, est donc toujours responsable de l'abus. Par cette accusation, les sentiments de culpabilité des victimes sont renforcés. Le risque que les victimes parlent de l'abus diminue donc.

### **Procédés utilisés par les auteurs**

Enregistrés par d'anciens auteurs qui ont, entretemps, suivi une thérapie:

- Assure-toi du respect et du soutien de ton entourage, accepte d'importantes «fonctions-clé»!
- Décharge tes collègues et offre ta collaboration où elle peut être utilisée. Assume de lourdes tâches et rends-toi indispensable et apprécié!
- Crée des occasions pour être seul avec des enfants!
- Choisis des enfants qui sont en manque d'affection!
- Quand des enfants réagissent à toi, commence à les toucher, au début de manière aussi anodine que possible!
- Quand l'abus a eu lieu, justifie-toi devant l'enfant. Minimise, appelle-en à lui, excuse-toi, dénigre, flatte, récompense, menace!

Les auteurs essayent le plus souvent de prendre le contrôle sur leur environnement en se rendant indispensables et appréciés de leur entourage. Ils construisent donc souvent une bonne relation avec les parents afin de décharger ceux-ci lors de situations stressantes et d'isoler l'enfant de son milieu. Ils s'engagent volontiers, mettent le savoir-faire demandé à disposition, parfois aussi de l'argent. Ils essayent de ne faire l'objet d'aucun soupçon. Si ceci devait malgré tout se produire, ils ont, grâce à leur engagement, beaucoup d'amis qui les protégeront.



Les auteurs n'essayent donc pas seulement de manipuler les enfants et les adolescents de manière ciblée, ils le font également avec les adultes du milieu social des filles et des garçons. Si les auteurs sont accusés, ils réagissent de différentes manières. Les uns se retirent offensés et changent de milieu de travail au sein du travail avec les enfants et les jeunes. D'autres se battent avec tous les moyens, divisent les personnes en amis et ennemis et manipulent des communautés entières.

La plupart font pression sur leurs victimes. Quelques-uns avouent, déprimés, tout ce qui peut être prouvé. Ils promettent solennellement qu'ils vont s'améliorer. Quand les faits sont oubliés, ils recommencent.

#### **Exemples:**

*Hans (44 ans) est le mari d'Anna (39 ans). Ils ont trois enfants (dix, douze et quatorze ans). Hans est un père affectueux et s'occupe activement de l'éducation de ses enfants. Anna apprécie beaucoup cela, car en tant que responsable d'une école maternelle, elle ne sait plus où donner de la tête. Il lui apporte également son soutien pour des projets comme la construction d'une cabane avec les enfants de l'école maternelle. Les amis de Hans et Anna admirent toujours les compétences de Hans dans le ménage et dans la famille, et apprécient le couple comme des amis engagés et entreprenants.*

*Hans est trésorier de l'association des parents de l'école fondamentale de la localité. Lors de manifestations dans l'école, il assure souvent des tâches supplémentaires. En tant que disc-jockey lors de la fête d'été annuelle, il a beaucoup de succès, et les parents, les enfants et les enseignants ne peuvent imaginer organiser cette fête sans lui.*

*De plus, Hans s'occupe depuis eux ans d'un groupe de confirmands et confirmandes dans la localité. Le prêtre et les parents des confirmands et confirmandes apprécient son engagement pour les jeunes, engagement qui dépasse largement ce qui est habituellement attendu. Ce sont surtout les enfants et adolescents timides et réservés qui reçoivent soutien et aide de sa part.*

*Depuis que son aîné joue au football (il y a déjà huit ans), Hans entraîne les plus jeunes du club de foot. Il motive même des petits garçons timides à jouer aussi et leur confie souvent des tâches particulières au sein de l'équipe. De façon méritoire, il utilise souvent sa voiture personnelle pour conduire les enfants à des tournois et évite ainsi aux parents de devoir faire des trajets énervants qui prennent du temps.*

*Il s'avère que Hans est un coupable et a certainement abusé d'un confirmand.*

*Il est fatal que personne ne croira le garçon s'il veut rendre l'abus public. Que diraient le prêtre, le directeur de l'école, les personnes du club de sport, les amis de Hans et Anna, la femme de Hans, de telles éventuelles accusations?*

*Qui le jeune perdra-t-il s'il essaye de rendre l'abus public? Le chouette animateur de la préparation à la confirmation, l'homme Hans qui a toujours écouté et essayé de comprendre, qui apporte de la distraction et avec qui on peut «se marrer», l'ami Hans qui l'a aidé à s'intégrer dans le groupe?*

*Le jeune n'aurait probablement que peu d'espoir d'être accepté et compris par les amis dans le groupe, par le prêtre, les enseignants, et peut-être même par ses propres parents. Toutes ces personnes auraient du mal à croire les accusations et diraient «Pas Hans quand même!»*

Notre société et spécialement les organisations de jeunesse ont besoin de personnes qui s'engagent socialement et bénévolement, qui prennent des responsabilités et qui s'investissent pour les intérêts des enfants et des adolescents. Le travail pastoral avec les jeunes est toujours un travail relationnel, avec les enfants et les jeunes calmes et tranquilles aussi. On doit toujours opposer une perception et une sensibilité particulières au prétexte qui pourrait en résulter pour des auteurs potentiels.



L'engagement social – peu importe qu'il soit bénévole ou professionnel – est indispensable et extrêmement précieux. La jeunesse évangélique doit par conséquent créer un climat et se donner des règles de conduite et des normes qui compliquent la tâche des personnes qui utilisent l'engagement social uniquement comme prétexte pour créer, avec des enfants et des jeunes, un contact qui sera à la base des abus. Des personnes comme Hans n'ont rien à faire dans le travail avec les jeunes.

#### Informations complémentaires sur les auteurs et sur les victimes

Le maniaque sexuel pathologique est l'exception rare. Les auteurs de violence sexuelle sont des personnes «tout à fait normales» de tout âge, de toute couche sociale, quelles que soient la profession, l'origine ou l'orientation sexuelle.

Ils commencent souvent leurs agressions très jeunes. Les études sur les auteurs montrent que jusqu'à 50 % des délinquants sexuels masculins ont commis leurs premières agressions sexuelles pendant l'enfance ou l'adolescence.

Environ un quart des auteurs féminines interrogées et plus du tiers des auteurs masculins ont été forcés par des adolescents, quand eux-mêmes étaient enfants, à des actes sexuels contre leur volonté et occasionnellement sous la menace de violence corporelle. La différence d'âge était inexistante ou minime.

Maintenant l'attention se focalise de façon croissante sur le soi-disant «DateRape» ainsi que sur la violence sexuelle par des personnes du même âge.

De 85 à 90 % des personnes qui pratiquent des violences sexuelles sont de sexe masculin et ont, à première vue, le plus souvent des relations hétérosexuelles. Il y a quelques années, on ne parlait pas encore de femmes comme auteurs d'abus sexuels. D'après des études actuelles, elles représentent 10 à 15 % des auteurs.

Des filles et des garçons de tout âge et de toute origine sont abusés sexuellement. Selon les statistiques, ce sont les filles de onze à quinze ans qui sont le plus souvent victimes de violence sexuelle. Mais même des nourrissons sont abusés sexuellement.

Ceci semble à première vue être en contradiction avec les déclarations ci-dessus concernant le «mythe des Lolitas». Les recherches de Dirk Bange montraient cependant que l'âge moyen des victimes était de onze ans. Cela vient du fait qu'on se souvient rarement d'un abus subi en tant que nourrisson ou dans la petite enfance. Un facteur supplémentaire pourrait être le fait que, avant l'âge scolaire, les enfants sont rarement seuls en contact avec des amis, des connaissances ou d'autres personnes en dehors du cercle familial étroit.

Les auteurs utilisent la manipulation pour pouvoir exploiter sexuellement les enfants et les adolescents, par exemple une aide émotionnelle, la violence corporelle, des menaces, de fausses normes sexuelles, l'argent, des cadeaux. Ils profitent très souvent du besoin *émotionnel ou de la curiosité des enfants et adolescents*.

Ils se «trahissent». Ils envoient constamment des signaux et franchissent les frontières des enfants et adolescents en sexualisant les situations. Par exemple, ils expriment des «jugements de qualité» sur le corps des filles et des garçons, ils racontent des blagues sexistes, isolent de manière précise un enfant ou un adolescent des autres, font des préférences, etc.

#### Typologies des auteurs

Les typologies ne correspondent jamais totalement à la réalité. Les transitions sont floues, les auteurs ont leurs caractéristiques personnelles et peuvent combiner différents éléments. La liste ci-dessous n'est donc qu'un schéma assez sommaire; de plus, elle n'est pas exhaustive.



- Auteurs occasionnels

Ils sexualisent tout plus ou moins ouvertement. Ils font par exemple des slogans sexualisés propos de tout et des remarques désobligeantes en toute occasion. Ils peuvent cependant aussi être peu loquace, mais par contre «déhabiller chaque femme» du regard. Leurs actes d'abus se produisent «par mégarde», ils «se trompent» par exemple en allant dans les douches, leur main «glisse» quand ils aident quelqu'un. Ils établissent rarement des relations d'abus. Ils passent généralement pour des «lèche-botte». Les femmes et les enfants ne se sentent pas bien en leur présence. Parce qu'ils se rendent importants en assurant des tâches et fonctions ou en faisant des dons importants; et comme ils sont aussi amusants, ils sont tolérés malgré leurs actes d'abus dégoûtants. Une raison supplémentaire peut être la peur des personnes concernées d'être qualifiées d'hypersensibles si elles se défendent. Celui qui se défend prend effectivement le risque de se rendre ridicule.

- Les pédophiles

Leur activité sexuelle se fixe sur un groupe d'âge bien précis. Ils ne sont pas en mesure d'avoir des relations sexuelles adultes. La majorité des pédophiles s'en prend à des garçons. Certains d'entre eux sont attirés par des caractéristiques corporelles précises, ils s'extasient par exemple toujours sur des garçons blonds.

Ils sont considérés comme des amis des enfants, comme généreux, ils offrent des cadeaux à beaucoup d'enfants. Ils ont un bon contact avec les enfants; à la piscine, ils ont toujours un grand groupe d'enfants autour d'eux.

Ils instaurent des relations intensives avec des enfants ou des adolescents isolés, les préfèrent dans le groupe et les isolent de cette façon. Avec des cadeaux et d'autres actions, ils deviennent des personnes de référence importantes des enfants. Aux mamans qui élèvent seules leurs enfants, ils se proposent comme père de remplacement. Souvent, ils n'ont pas de relations profondes avec les adultes ou les personnes assimilées. Le plus souvent, une vie sexuelle avec des adultes n'est ni visible ni imaginable. Ils justifient parfois leur abstinence sexuelle de manière idéologique.

Beaucoup de pédophiles sont conscients de leur prédisposition. Très souvent, ils n'ont pas l'espoir de pouvoir changer quoi que ce soit. Les uns souffrent en silence de cette situation, d'autres exigent de pouvoir vivre impunément leur sexualité avec des enfants. Ils contestent les conséquences négatives pour les enfants concernés et attirent l'attention sur le fait qu'ils n'utiliseraient jamais la violence. Les pédophiles ont plutôt tendance à se retirer quand ils sont confrontés à des accusations d'abus.

- Les auteurs intégrés

Ce sont ceux qui choquent, ceux à propos desquels on n'aurait jamais imaginé cela. Ils ont des relations sexuelles normales avec des adultes et abusent d'enfants et d'adolescents.

Ce sont la plupart du temps de très bons manipulateurs.

Eux aussi établissent de longues relations avec leurs victimes. Mais ils sont moins obsédés par des caractéristiques particulières. Parfois ils abusent d'un enfant et laissent d'autres enfants tranquilles alors qu'ils sont en contact avec eux également. L'abus peut s'étendre sur plusieurs années. Les abus sexuels ont souvent lieu dans le cadre des relations familiales. Les abuseurs sont des pères, oncles, grands-pères ou tantes des victimes. Beaucoup d'auteurs intégrés sont des personnes reconnues comme pédagogues, entraîneurs ou entraîneuses, collaborateurs dans le travail avec les enfants et les jeunes; ce sont des personnes qui s'engagent pour les enfants et qui fournissent de bonnes prestations.

Ils luttent le plus souvent avec tous les moyens possibles quand ils sont attaqués.

Toute personne qui entre en conflit avec eux sans recevoir de soutien peut facilement se retrouver «dans le pétrin».



- Les auteurs sadiques

Ils sont heureusement plus rares que leur énorme présence dans les médias le laisse croire. Ils prennent leur plaisir dans la souffrance de leurs victimes; ils martyrisent des nourrissons, par exemple.

Le fait que des auteurs non sadiques, qui n'utilisent pas de violence externe comme les coups ou les enlèvements, estiment qu'ils ne sont pas des violeurs ou violeuses d'enfants est une conséquence secondaire des actes des auteurs sadiques. L'absence de violence externe est pour eux la preuve qu'ils ne violentent pas l'enfant. Le vécu des enfants concernés réfute clairement cette opinion.

- Les auteurs qui exercent un pouvoir (le plus souvent, ce sont des hommes)

Chaque situation d'abus est caractérisée par une différence de pouvoir. Sans celle-ci, l'abus ne serait pas possible. L'exercice du pouvoir est la jouissance la plus importante chez ces auteurs.

Les actes sexuels ne sont qu'un moyen d'exercer le pouvoir. C'est valable pour la plupart des viols. L'abaissement de l'autre personne est l'objectif principal, pas le plaisir sexuel.

- Les «professeurs d'amour»

Beaucoup de femmes, mais aussi des hommes plus âgés se retrouvent dans cette catégorie. Ils se considèrent comme des «professeurs d'amour» et se fixent comme objectif d'initier des jeunes hommes et des jeunes femmes à la sexualité. Ils affirment qu'ils sont meilleurs dans ce domaine que des jeunes crispés et nerveux. Ils ont des relations sexuelles avec des jeunes gens et donnent à l'ensemble – par exemple en faisant référence aux anciens grecs – une touche noble.

Curieusement, la société accepte plus facilement l'abus d'un jeune homme par une femme mûre que l'abus d'une jeune femme par un homme plus âgé. Les jeunes hommes abusés de cette façon ont du mal à considérer leur expérience comme un abus sexuel.

Des slogans comme «C'est dans les vieilles marmites qu'on fait la meilleure soupe» leur montrent clairement qu'en fait, ils doivent être contents d'avoir eu une telle chance. Malgré cela, ils souffrent de ce vécu. Ils sont irrités et doutent d'eux-mêmes.



## 5. Conséquences pour les victimes d'abus sexuels

Il vaut mieux comprendre les répercussions des abus que de connaître les signaux possibles émis par les enfants et les adolescents abusés.

L'abus sexuel est très souvent un emploi abusif d'une relation.

Chez les enfants, on observe surtout ce qui suit:

L'enfant a une relation positive avec l'auteur. Dans le cadre de cette relation, les conséquences négatives sont graves pour la victime. La même personne lui fait du bien et du mal.

Il est condamné au silence, ne peut rien dire. Peut-être ne connaît-il même pas les mots pour exprimer ce qu'il a vécu; le plus souvent, il a vraiment honte. Peut-être est-il sous la menace d'un meurtre ou d'un suicide. Il a donc peur que quelqu'un remarque ce qu'il lui arrive.

Il essaie d'éviter de donner des signaux, il est désespéré, il a besoin d'une aide urgente et n'ose demander de l'aide à personne.

L'auteur lui fait croire que les actes d'abus sont beaux. Il les ressent comme répugnants. A qui peut-il faire confiance? Les adultes ont toujours raison! Il est perturbé et se méfie de ses propres perceptions et sentiments.

Les adolescents pensent que ce qu'ils vivent fait partie du passage vers le monde adulte. Ils voudraient être adultes et n'arrivent pas à concilier leur aversion avec ce souhait.

Les enfants, les adolescents et les adultes abusés devinent qu'ils sont considérés comme des objets. La sympathie exprimée ne leur est pas destinée à eux en tant que personnes, elle sert à l'amorce de la relation sexuelle. C'est humiliant, cela rend la personne désespérée, furieuse et triste. L'amour-propre est fortement atteint.

La première expérience sexuelle à deux vécue négativement peut avoir un effet préjudiciable sur la vie sexuelle pendant des années et des décennies. Les conséquences sont la sexualisation des relations, le danger de la prostitution, un comportement sexuel agressif (les victimes peuvent devenir des auteurs) et des difficultés dans le vécu positif des relations sexuelles ultérieures.

Les conséquences de l'abus sexuel pour les personnes concernées sont en général de nature physique et psychique. Celles-ci apparaissent immédiatement après l'acte et ont souvent des répercussions dans la durée. Il n'y a cependant pas chez les victimes de symptômes clairs permettant de déduire qu'il y a violence sexuelle. Chaque victime réagit différemment, en raison des différentes formes et degrés de violence sexuelle, des particularités individuelles de chacun et de son vécu subjectif. Même si la violence corporelle brutale avec des blessures corporelles est plutôt rare, l'âme des enfants et des adolescents souffre toujours.

Les personnes concernées ont souvent du mal à assimiler ce qui leur arrive, cela dépend des ressources personnelles dont elles disposent. Elles ont le sentiment d'être salies, trahies, et souvent aussi coupables. La haine de soi peut être une conséquence, l'amour-propre se perd.

Les premiers signaux sont des comportements fortement modifiés chez la personne concernée; ces comportements peuvent être dus au fait que les enfants ou adolescents n'arrivent que difficilement à assimiler les faits et y faire face. Ils ne sont pas en mesure de parler de la situation difficile. Un comportement effrayé, fermé, mélancolique ou agressif peut soudain apparaître. Les relations avec l'auteur sont gênées. Les limites précédemment acceptées n'existent plus, on en arrive à une perte de confiance et des repères par rapport à soi et aux autres. Les personnes concernées essaient de développer des stratégies pour échapper à cette situation.

La réaction de l'entourage est décisive pour la gravité des conséquences. Plus vite la personne concernée sera crue et recevra une aide professionnelle, mieux ce sera pour elle. Les conséquences de l'abus sexuel seront d'autant plus traumatisantes que la relation entre la personne concernée et l'auteur est étroite et que les actes de violence sont fréquents.





Les répercussions sur l'évolution de la personne concernée peuvent durer longtemps et être radicales. Apparaissent des problèmes tels que des difficultés relationnelles, dépressions et agressions contre soi-même, isolement social et danger de suicide.

Les enfants et les adolescents développent les stratégies les plus diversifiées pour assimiler la violence sexuelle. Le fait est que ces comportements, développés pour la protection du moi, subsistent (doivent subsister) longtemps après la fin de la violence sexuelle.

Les sentiments ressentis immédiatement sont en général le dégoût, le désarroi, la détresse et la honte, mais aussi la colère, l'étonnement, la stupeur et la peur. A plus long terme, des perturbations psychosomatiques comme des troubles du comportement alimentaire, des douleurs abdominales, des perturbations du sommeil et du langage et des crises d'étouffement peuvent apparaître. Selon l'intensité et la durée de l'agression et selon l'entourage social de la victime, on retrouve, parmi les conséquences de l'abus sexuel, des maladies psychiques, allant de la dépression ou des psychoses et des multiples troubles de la personnalité, jusqu'aux agressions sur sa propre personne, ainsi que l'abus d'alcool et de drogue. Cependant, il est fondamentalement reconnu qu'il n'existe pas de signaux qui indiquent clairement et exclusivement qu'il y a abus sexuel. Tous les signaux peuvent avoir d'autres causes, et les signaux peuvent être opposés en eux.

Ce n'est donc pas exclusif, mais on peut également penser à l'abus sexuel comme cause possible quand on observe un ou plusieurs des comportements suivants chez des enfants ou des adolescents:

- Un enfant parle d'un «lèche-botte» ou d'un «pédé» dans le travail avec les enfants et les jeunes. Il désigne sans doute par là une personne qui diffuse une ambiance sexualisée. Les enfants tiennent rarement de tels propos sans raison, ils sentent cette ambiance, mais ne peuvent pas la nommer clairement.
- Une relation très proche avec un membre beaucoup plus âgé, par exemple un collaborateur ou une collaboratrice ou la direction de l'organisation réalisant du travail avec les enfants et les jeunes. Pour un enfant, cela peut être très beau et important. Mais cela peut aussi être le stade préliminaire pour des actes d'abus par des personnes plus âgées. Et il faut être très attentif si cette personne se concentre très fort sur l'enfant. Dans de telles relations, il faut par conséquent rester ouvert et critique en même temps.
- Des résistances soudaines contre la participation ou la collaboration au travail avec les enfants et les jeunes. L'enfant était enthousiaste, et soudain, sans motif apparent, il ne veut plus y aller, il perd son intérêt.
- Des résistances soudaines contre des personnes précises. L'enfant trouvait peut-être la personne formidable, et soudain, il fait des remarques désobligeantes et ne veut plus rien avoir à faire avec cette personne.
- Des prises de position par rapport aux caresses, aux contacts corporels et à la sexualité. Il est normal que ces prises de position évoluent avec le temps. Mais si ces avis changent de manière soudaine et s'il semble qu'un problème est apparu, c'est peut-être le signe d'une expérience corporelle difficile.
- Le refus de mesures d'hygiène comme se doucher, se laver – ou au contraire – se doucher ou se laver de manière exagérée.
- Des sentiments de gêne soudainement renforcés. Ils peuvent également trouver leur origine dans des stades de développement corporel.
- Chez des enfants et des adolescents abusés par des personnes du même sexe – étude de l'homosexualité. Des remarques dévalorisantes ou un récit interrogateur sur des pédés ou des lesbiennes apparaissent. Des enfants et des adolescents exploités par des



Des enfants et des adolescents exploités par des personnes du même sexe sont déconcertés dans leur propre orientation sexuelle. Ils se demandent – parfois pour la première fois et avec d'autant plus de peur – si eux-mêmes sont homosexuels.

**Au risque de nous répéter :**

Il n'y a pas de signaux clairs de l'abus sexuel. Tous les signes que nous avons cités peuvent avoir d'autres causes.

La situation des personnes dans des situations d'abus est très compliquée. D'une certaine manière, ils réussissent à avoir le monde bien en main et à y survivre. Une intervention trop rapide et mal préparée, même une demande insensible peut provoquer l'effondrement de l'édifice et faire subir à la personne concernée un préjudice supplémentaire.

C'est pourquoi en cas de soupçon d'abus sexuel, il est toujours indispensable de faire appel à l'aide professionnelle d'un spécialiste.



## 6. Signaux possibles d'abus dans le cadre familial

Dans le cas d'abus dans le cadre de la famille, il n'y a pas non plus de signaux clairs. Les signes suivants peuvent – mais pas nécessairement – indiquer un abus dans le cadre familial:

- Des connaissances sur la sexualité inadaptées à l'âge, ou des actes à caractère sexuel inadaptés à l'âge
- Des blessures dans la zone des parties génitales, des maladies sexuelles
- Des problèmes avec les limites de l'intimité: l'enfant vient sans cesse trop près ou est très distant, il recule totalement pour éviter les contacts corporels.
- L'agression sexuelle ou un comportement sexuellement envahissant
- Des problèmes de peau, par exemple de l'eczéma
- Des troubles alimentaires: boulimie ou anorexie
- Des troubles du sommeil, fatigue excessive
- Des troubles de la perception, des rêves éveillés
- L'automutilation: se gratter à sang, scarification
- Le comportement dépressif
- Des idées ou un comportement suicidaire (peut se manifester également par des activités casse-cou)
- Des troubles de la concentration ou de la performance, l'addiction au travail
- Le retour à des comportements qui ne sont plus adaptés à l'âge, par exemple redevenir incontinent
- Une image négative de soi, l'absence d'amour-propre ou un amour-propre précaire (qui peut aussi se manifester par un comportement fanfaron)
- Le manque de volonté, le manque de punch
- Des comportements d'addiction (alcool, drogue, travail, sexe, etc.)
- Vie déterminée par la contrainte: T.O.C. du nettoyage, du rangement, peur de la foule.